

Profil de poste

Conseiller Haut Niveau et Haute Performance Suivi socioprofessionnel - Provence Alpes Côte d'Azur - Est

<p>Fiche descriptive d'emploi</p>	<p>Catégorie : Encadrement supérieur / A / A+ Corps : corps propres du ministère chargé des sports Poste vacant : Oui Poste ouvert aux titulaires et contractuels Date de prise de poste souhaitée : 1er janvier 2021</p>
<p>Localisation du poste</p>	<p>La/le CHNHP Suivi Socio-Professionnel est basé(e) sur le site de Saint Raphaël-Boulouris du CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur. Elle/Il rayonne sur l'ensemble du territoire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais plus particulièrement sur les départements de l'est du territoire (83, 06).</p> <p>www.creps-paca.fr</p>
<p>Contexte et missions de l'Agence Nationale du Sport</p>	<p>L'Agence nationale du sport est un Groupement d'Intérêt Public (GIP), opérateur du ministère en charge des sports, qui est constitué de l'Etat (ministère chargé des sports), du mouvement sportif (CNOSF, CPSF), des collectivités territoriales (AMF, France Urbaine, ADF et Régions de France) et du monde économique.</p> <p>L'Agence nationale du Sport a pour mission de définir et d'atteindre des objectifs communs en matière de développement de la pratique sportive en France et la haute performance, notamment dans la perspective des jeux Olympiques et Paralympiques organisés à Paris en 2024.</p> <p>Plus particulièrement, le Pôle Haute Performance a pour mission :</p> <ul style="list-style-type: none"> - d'élaborer une stratégie nationale et internationale de mise en œuvre des objectifs nationaux en matière de sport de haut niveau et de haute performance, en particulier dans les disciplines olympiques et paralympiques ; - d'accompagner financièrement et opérationnellement les fédérations, les équipes techniques et les athlètes dans le cadre de ces objectifs stratégiques ; - produire des connaissances à forte valeur ajoutée dans les domaines de la performance et de l'intelligence sportives. <p>Conformément au projet Ambition Bleue, sur le plan territorial, cela se traduit par le renforcement de l'accompagnement des cellules de performance autour de 4 axes, dans une logique de guichet unique ouvert à l'ensemble des sportifs des projets de performance fédéraux (PPF) :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1/ l'optimisation de la performance et suivi médical ; 2/ le suivi socioprofessionnel ; 3/ l'accompagnement paralympique ; 4/ l'analyse de la performance. <p>Une prise en charge prioritaire et sur-mesure sera effectuée auprès des athlètes et entraîneurs identifiés dans le Cercle Haute Performance.</p>

95 avenue de France – 75650 PARIS CEDEX 13
Téléphone : 01 40 56 60 00

<p>Contexte et missions de l'établissement</p>	<p>Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur est composé de trois sites sur Aix-en-Provence, Antibes et St Raphaël-Boulouris qui accueillent au total 26 Pôles et 7 Centres de Formation des Projets de Performance Fédéraux sur les 85 existants en Provence-Alpes-Côte d'Azur.</p> <p>Cette répartition permet un maillage du territoire le plus dense en population de la région et en localisation des sportifs de haut niveau, qu'ils soient en CREPS ou hors CREPS.</p> <p>Globalement, la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur représente 7,5% de la population nationale et accueille un taux de sportifs de haut niveau allant de 7% à 8,6% suivant les catégories envisagées (Médaillables 7,6%, Elite 7,7%, Seniors 9,2% ou Relève 13% - <i>chiffres Sportifs listés MJS</i>). Soit un taux de pénétration légèrement supérieur à la moyenne nationale de la répartition de population.</p> <p>Le CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur se positionne comme un réel Centre de Ressource et d'Expertise pour accompagner l'ensemble des sportifs de Haut Niveau du territoire, ainsi que leur staff et l'ensemble des structures d'accès au Sport de Haut Niveau.</p>
<p>Périmètre d'intervention</p>	<p>Dans leur champ d'intervention, les acteurs des projets de performance fédéraux (PPF) de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur : athlètes, partenaires d'entraînement, entraîneurs et leur staff, directions techniques nationales, les cadres techniques régionaux du territoire, les différents établissements accueillant des sportifs, le mouvement sportif et les partenaires privés et publics.</p>
<p>Description de l'emploi et missions</p>	<p>Dans le cadre de la déclinaison territoriale de la stratégie de l'Agence, La/le CHNHP Suivi Socio-Professionnel aura pour principales missions (par ordre de priorité) :</p> <p>La caractérisation, la priorisation et l'instruction des dispositifs d'accompagnement socioprofessionnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Proposer un accompagnement individualisé pour les sportifs(ves) de haut-niveau (SHN) répondant à leurs problématiques ; ✓ Coordonner l'action avec les responsables de la cellule socioprofessionnelle des fédérations. <p>L'accompagnement de l'insertion professionnelle et de la reconnaissance des compétences des sportif(ve)s de haut-niveau, et leur reconversion :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Formaliser des partenariats et mutualiser les moyens avec les collectivités territoriales ; ✓ Faciliter l'aménagement de l'emploi SHN (CIP, CAE) ; ✓ Développer un réseau d'employeurs sur l'apprentissage et l'emploi des SHN. <p>L'accompagnement des parcours de formation et la cartographie des ressources :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier l'offre de formations aménagées ou aménageables ; ✓ Animer et accompagner le réseau d'établissements universitaires pour optimiser le parcours des SHN ; ✓ Être force de proposition autour des innovations possibles en matière d'aménagements scolaire dans le pré et post baccalauréat ; ✓ Contribuer à la mise en place des dispositifs d'aménagement spécifiques pour les SHN et suivre leur application ; ✓ Assurer la primo-information des athlètes et de leurs familles. <p>Accompagner un pool de sportifs avec leur entraîneur et leur staff</p>

<p>Liaisons externes/internes</p>	<p>En interne, avec le directeur de l'établissement, les directeurs adjoints, responsables des sites, et l'ensemble des agents de l'établissement sur les trois sites. Le CHNHP veillera notamment dans son champ d'action à l'articulation de ses missions avec les équipes HN du CREPS.</p> <p>En externe :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Avec l'Agence nationale du sport, à travers les référents nationaux de son champ d'action et le Manager Général à la Haute Performance (MGHP). - Avec les acteurs institutionnels et partenaires de l'établissement (services de l'Etat, fédérations sportives, conseil régional, mouvement sportif local, DRAJES, Universités ...); - Avec le monde économique (notamment à travers ses têtes de réseau) et les acteurs scientifiques du territoire.
<p>Compétences requis</p>	<p>Connaissances :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation du sport en France et plus spécifiquement connaissance fine du sport de haut niveau ; - Management de projet de performance sportive ; - Travail en équipe - Environnement institutionnel et administratif. <p>Savoir-faire :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conduire un projet ; - Travailler en équipe ; - Manager un réseau ; - Analyser un contexte, une problématique, une complexité ; - Communiquer et rendre compte ; - Faciliter et négocier. <p>Savoir être :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Réactivité et disponibilité ; - Esprit d'entreprendre et d'innover ; - Autonomie et sens des responsabilités ; - Esprit de synthèse ; - Sens de l'engagement.
<p>Modalités et conditions particulières</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Horaires atypiques ; - Déplacements et astreintes ; - Management de réseaux ; <p>Une expérience de management dans le cadre de la conduite et du pilotage de projets de performance est souhaitée.</p>
<p>Candidature et contact</p>	<p>Les candidatures devront être accompagnées d'un document de 2 pages maximum décrivant les compétences développées en matière d'expertise sur le champ du sport de haut niveau et de la haute performance, à travers deux expériences de terrain pour lesquelles il conviendra de faire apparaître les résultats obtenus.</p> <p>La/le candidat(e) produira une lettre de motivation et un CV qui devront être transmis sous forme numérique :</p> <ul style="list-style-type: none"> - au Directeur du CREPS jerome.rouillaux@creps-paca.sports.gouv.fr - avec copie au service RH du CREPS srh-infos@creps-paca.sports.gouv.fr <p>Ainsi qu'à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - ds.2a@sports.gouv.fr - agence-hp@agencedusport.fr <p style="text-align: center;">ATTENTION : Aucune candidature déposée uniquement sur la PEP ne sera étudiée</p>